

Délibération 2025-041

SEANCE DU 04 JUIN 2025

Date de la convocation : 27 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi quatre juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir BRIENS Eric), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie


Objet : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC CHATEAU – 2^E PARTIE

Monsieur le Maire fait savoir que la 2^e partie de la rénovation de l'éclairage public du château (côté camping) a été inscrite au budget primitif 2025 afin de continuer le remplacement des têtes d'éclairage par des lampes Led. Il présente un devis de la société SARLEC d'un montant de 25 000 € HT,

Monsieur le Maire ajoute que cette opération peut bénéficier d'une aide de la communauté d'Agglomération du Cotentin, dans le cadre du fonds de concours éco-responsable, à un taux de 50%, soit un reste à charge de 12 500 € HT.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société SARLEC pour un montant de 25 000.00 € HT,
- Donne son accord au plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de fonds de concours éco-responsable auprès de la communauté d'Agglomération du Cotentin.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Eric BRIENS

